

Orientation 05-1: Soutenir le pastoralisme

Orientation 05-1: Soutenir le pastoralisme

Le pastoralisme regroupe l'ensemble des systèmes d'élevage valorisant les ressources fourragères spontanées des espaces naturels par un pâturage extensif pour assurer tout ou partie de l'alimentation des animaux. Sédentaire ou transhumant, l'élevage à caractère pastoral est une activité économique traditionnelle. Il répond aujourd'hui, dans le contexte du changement climatique, à la nécessité de développer l'autonomie fourragère des exploitations. Il s'exerce sur des parcours de prairies, de landes ou sous couvert forestier (forêts gérées ou non, vergers de châtaigniers...), espaces souvent caractérisés par une grande valeur patrimoniale mais une valeur agronomique réduite, avec une difficulté de mécanisation et un accès difficile.

Dans le Parc national des Cévennes, le pastoralisme est aussi ancien que la présence de l'homme. Il a permis à des générations d'éleveurs d'assurer l'alimentation de leurs troupeaux, tout en entretenant les paysages au premier rang desquels on trouve les paysages ouverts remarquables du territoire.

Cette proportion élevée de surfaces pastorales dans les exploitations est une spécificité de l'agriculture des moyennes montagnes sèches méditerranéennes. Aujourd'hui, la production tend cependant à se concentrer sur les terres les plus productives, au détriment des parcours, qui s'embroussaillent et sont gagnés par la forêt. Par ailleurs, les sécheresses récurrentes pénalisent fortement les possibilités d'autonomie fourragère des exploitations.

Afin de sauvegarder ces paysages remarquables et de faire reconnaître les pratiques qui les ont fait naître et qui les entretiennent, l'UNESCO a inscrit les paysages agro-pastoraux des Causses et des Cévennes sur la Liste du patrimoine mondial, au titre d'un « paysage culturel évolutif et vivant ».

Les partenaires de la charte, qui gèrent ensemble ces paysages prestigieux, ont désormais la responsabilité d'assurer la pérennité des activités d'élevage à caractère pastoral.

[...]

- **Mesure 5.1.2. Soutenir la reconquête agricole et pastorale des accrus forestiers naturels et des landes issues de la déprise**

La déprise agricole et les boisements artificiels (mont Lozère, causses, et ponctuellement vallées des Cévennes) ont conduit à une forte extension des surfaces boisées, ce qui génère un impact paysager et environnemental notable (cf. mesure 2.1.2). La reconquête de certains accrus forestiers spontanés et landes issues de la déprise peut répondre aux besoins des agriculteurs qui recherchent de nouveaux espaces pastoraux ou souhaitent étendre leurs surfaces cultivées.

[...]

Rôle de l'établissement public du Parc national

Page 1 / 4

(c) 2024 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 05-07-2024 16:25

URL: <https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=1379&id=5272&artlang=fr>

Orientation 05-1: Soutenir le pastoralisme

Partenaire technique et financier, avec priorité au coeur et à la zone tampon de la réserve de biosphère

Contributions des communes adhérentes

Gestion des bois communaux et sectionnaux

Principaux autres partenaires à mobiliser

Régions

DRAAF, DDT

Chambres d'agriculture, OIER, SUAMME, COPAGE

Organisations professionnelles agricoles

• Mesure 5.1.3. Favoriser le sylvo-pastoralisme

Le morcellement foncier ainsi que les contraintes naturelles de relief et de climat amènent les agriculteurs à étendre les espaces pâturés vers les espaces forestiers peu denses, y compris dans certaines forêts à vocation de production. Ces pratiques, encore peu développées, constituent une réelle opportunité pour satisfaire les besoins alimentaires des troupeaux face au changement climatique (sécheresse, intempéries) et contribuent à l'entretien des sous-bois. Des expériences encourageantes de pâturage en forêt sont déjà menées sur le causse Méjean, par exemple.

Un plan d'action en faveur du sylvo-pastoralisme est élaboré par les organismes forestiers et la profession agricole, en relation avec les différents partenaires de la charte. Il est mis en oeuvre grâce à des guides pratiques, à une animation technique et à un soutien aux aménagements permettant la coexistence entre le troupeau et la forêt.

Rôle de l'établissement public du Parc national

Partenaire technique et financier, avec priorité au coeur et à la zone tampon de la réserve de biosphère

Contributions des communes adhérentes

Gestion des bois communaux et sectionnaux

Principaux autres partenaires à mobiliser

Régions

DRAAF, DDT

ONF, CRPF

Chambres d'agriculture, SUAMME

Organisations professionnelles agricoles

• Mesure 5.1.4. Accompagner les pratiques et soutenir les aménagements favorables au caractère pastoral de l'élevage

Orientation 05-1: Soutenir le pastoralisme

La valorisation des parcours demande de mobiliser des savoir-faire et une ingénierie modernes, et de réaliser des aménagements performants.

Afin de maintenir, voire de développer les activités pastorales, les partenaires de la charte s'engagent à accompagner techniquement et financièrement les pratiques et les aménagements nécessaires.

L'amélioration de la valorisation fourragère des parcours fait l'objet d'un accompagnement technique, assuré par les organismes et la profession agricole, en relation avec les différents partenaires de la charte. Une animation technique et un soutien aux aménagements pastoraux sont mis en place, et des référentiels techniques (guide pastoral) sont élaborés.

[...]

Rôle de l'établissement public du Parc national

Partenaire technique et financier, avec priorité au coeur et à la zone tampon de la réserve de biosphère

Principaux autres partenaires à mobiliser

Régions,

DRAAF, DDT

Chambres d'agriculture, OIER, SUAMME, COPAGE

Organisations professionnelles

- **Mesure 5.1.5. Consolider la transhumance sur les crêtes**

La transhumance joue un rôle déterminant dans la gestion économique, écologique et paysagère des crêtes, espaces emblématiques du Parc national. Elle s'appuie sur une organisation collective et un usage saisonnier, et a besoin de disposer de grands espaces et d'aménagements adaptés. La viabilité économique des transhumants dépend également des lieux d'hivernage des troupeaux ; situés majoritairement dans les vallées du Parc national mais aussi parfois au-delà dans les plaines du Languedoc, ils sont souvent menacés par des dynamiques d'urbanisation qui consomment des espaces agricoles.

[...]

Rôle de l'établissement public du Parc national

Acquisition foncière de zones d'estive en coeur. Partenaire technique et financier.

Contributions des communes adhérentes

Acquisitions foncières

Orientation 05-1: Soutenir le pastoralisme

Définition du cadre de gestion des biens sectionnaux

Principaux autres partenaires à mobiliser

Régions, Départements

DRAAF, DDT

Chambre d'agriculture, OIER, SUAMME, COPAGE

Groupements pastoraux

Organisations professionnelles agricoles

Référence ID de l'article : #3455

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2016-09-22 18:26